

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 17 Votants : 20

Date de la Convocation : 23/06/2016

Objet : Délibération n° 16 06. 06 : PROLONGATION DU MARCHÉ DECHETERIE

L'an deux mille seize, le trente juin, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) – SZYMANSKI Franck (GREPIAC) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, CHENIN Jean (CC Vallée de l'Ariège) - TISSEIRE Bernard, MUNOZ Floréal (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : RIVELLA Alain (GREPIAC) Représenté par M. SZYMANSKI Franck – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) Représenté par M. ZDAN Michel - BAYONI Pascal (CCLAG) Représenté par M. BLANCHOT Dominique

Excusés: MM. DAVID Guy (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) - DIDIER Claude (CCVA) – ROUANNE J-Claude, ESTANG Nadia, PARRACHE Sabine (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. SZYMANSKI Franck

Monsieur le Président précise qu'un marché pour l'enlèvement et de traitement des déchets de déchetterie/plateforme en groupement de commande avec la mairie d'Auterive a été signé le 20/05/2015.

Ces marchés prennent fin au 30/11/2016. Il est alors nécessaire compte tenu des 3 mois de préavis de prendre la décision de reconduction pour une nouvelle période d'une année allant du 01/12/2016 au 30/11/2017. Cette reconduction concernant les marchés suivants :

- **Lot 1** : Tout Venant avec l'entreprise DRIMM pour un montant annuel maximal HT de 192 690.00 €
- **Lot 2** : Gravats avec l'entreprise CORUDO pour un montant annuel maximal HT de 45 844 €
- **Lot 3** : Cartons avec l'entreprise SAICA NATURSUD pour un montant annuel maximal HT de 31 200 € et des recettes à hauteur minimale de 12 300 € annuel
- **Lot 5** : Déchets Verts avec l'entreprise SEDE ENVIRONNEMENT pour un montant annuel maximal HT de 104 478.00 €.
- **Lot 6** : Bois avec l'entreprise CORUDO pour un montant annuel maximal HT de 51 095 €
- **Lot 8** : Bouteilles de gaz avec l'entreprise DI Services pour un montant annuel maximal HT de 4 250 €
- **Lot 9** : Extincteurs poudre/CO2/eau avec l'entreprise DI Services pour un montant annuel maximal HT de 4 653 €
- **Lot 10** : Déchets Ménagers Spéciaux avec l'entreprise Triadis Services pour un montant annuel maximal HT de 42 065.80 €

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité Syndical adopte, à l'unanimité, la proposition du Président et le mandate pour signer la reconduction du marché avec les prestataires désignés ci-dessus ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour,
Mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN